

## Financement des TPE – France • 3<sup>ème</sup> trimestre 2022

### La croissance des crédits aux TPE se maintient à 5,9 % sur un an

Fin septembre 2022, l'encours des crédits aux TPE atteint 385,3 milliards d'euros, en hausse de 5,9 % sur un an. Les crédits aux TPE continuent de progresser au troisième trimestre, à un rythme moins soutenu que le trimestre précédent (+3,1 milliards d'euros après +6,3 milliards d'euros au deuxième trimestre 2022). L'encours des crédits de trésorerie diminue à 45 milliards d'euros, après 47,7 milliards d'euros au second trimestre 2022. La croissance annuelle des crédits à l'équipement et immobiliers reste vive, à respectivement 5,4 % et 10,4 %, après + 5,4 % et + 10,1 %, au trimestre précédent.

Le taux d'intérêt moyen des crédits inférieurs à 250 000 euros en France augmente pour atteindre 2,47 %. L'écart entre ce taux et celui pratiqué en zone euro augmente très légèrement à -0,25 point de pourcentage.

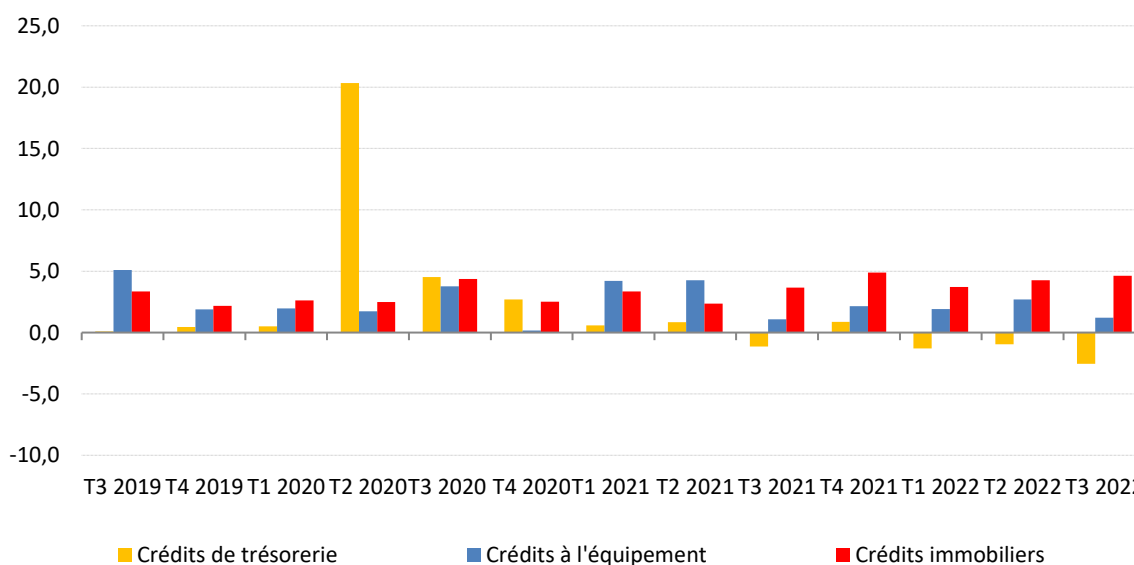
#### Crédits aux TPE : répartition par type de crédits

(encours en milliards d'euros)

	Encours T3 2022	Taux de croissance annuels	
		T2 2022	T3 2022
<b>Total crédits</b>	<b>385,3</b>	<b>6,1%</b>	<b>5,9%</b>
Crédits de trésorerie, affacturage inclus	45,0	-5,0%	-8,0%
Crédits à l'équipement	155,2	5,4%	5,4%
Crédits immobiliers	185,1	10,1%	10,4%

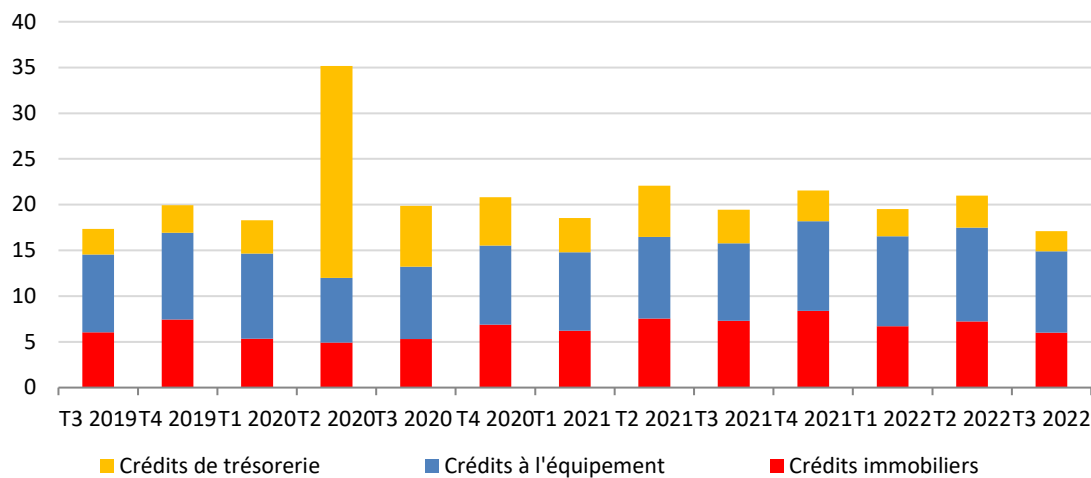
#### Variation d'encours des crédits aux TPE

(en milliards d'euros)

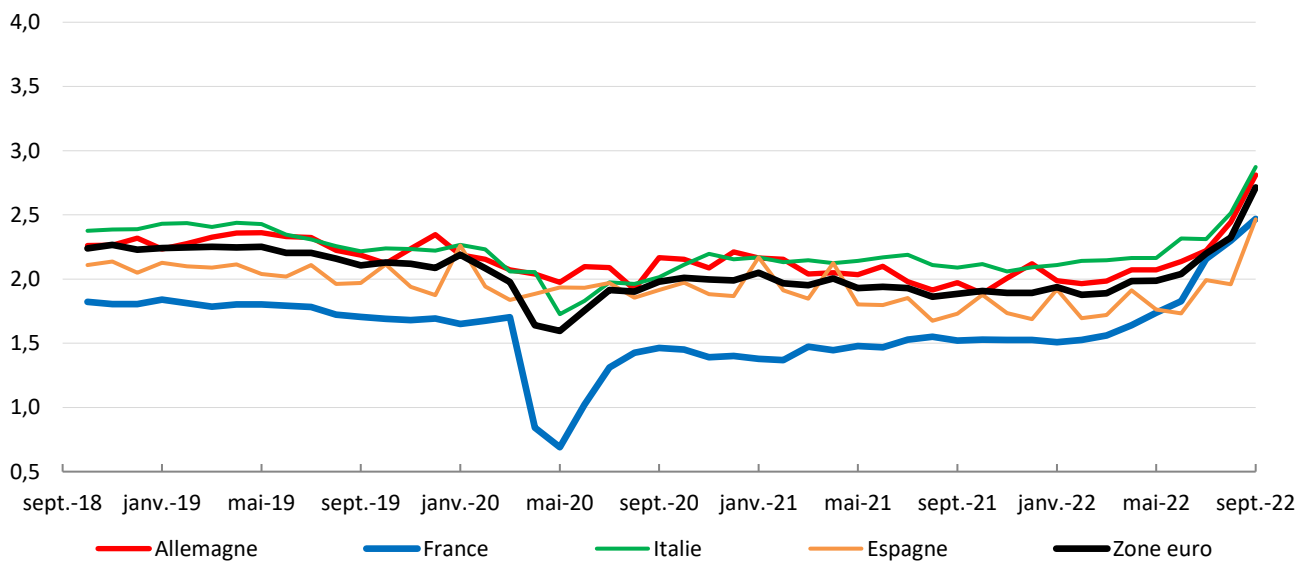


## Crédits aux TPE : répartition par type de crédits

(Flux bruts trimestriels en milliards d'euros)



## Zone euro : taux des crédits nouveaux d'un montant unitaire inférieur à 250 000 euros (en %)



Source et Réalisation : Direction générale des statistiques, des études et de l'international

## Compléments

Dans cette collecte de données, les très petites entreprises (TPE) sont caractérisées par les critères de la loi LME de 2008 - unités légales hors autoentrepreneurs occupant moins de 10 personnes et qui ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros - ou à défaut, par un chiffre d'affaires n'excédant pas 2 millions d'euros.

Les très petites entreprises font partie des petites et moyennes entreprises (PME).